Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille huit, le 31 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 16 janvier 2008

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Gérard SONGY, Georges MONTMINOUX.
- CANTENAC : Jean-Pierre SEYNAT, Marie-Christine BONDON, Roger DEGAS
- CUSSAC : Jean-Claude MARTIN, Alain BLANCHARD
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Jacques GILET
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Philippe DUCAMP, Guy GUINARD, Martine VALLIER
- MACAU : Jean-Claude VERGES, Christel COLMONT, Didier MEDAN pouvoir à G. DUBO
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Patrice PUJOL, Dominique METREAU
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Anne Marie BENTENAC, Bernard FRAICHE, Michel LANÇADE, Serge MAGNAUD, Josette JEGOU, Christian VELLA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Jean SORGE.

Concerne : 08- 04 BUDGET 2008 - APPROBATION

Le budget 2008 vient de vous être présenté. Il nous faut maintenant le voter par chapitre.

Section Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Budget 2008 : 2 951 811,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Budget 2008 : 1 795 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Budget 2008 : 1 175 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Budget 2008 : 306 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Article 6574 : Subventions

Budget 2008 : 25 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Détaillé ainsi :
A.V.T.V. : 7 000 € à l'unanimité
L'Oiseau Lire : 1 000 € à l'unanimité
A.L.D.F. du Médoc : 6 000 €

Pour : 33
Abstention : 1

Commune de Cussac : 3 000 € à l'unanimité

Chapitre 66 : Charges financières

Budget 2008 : 24 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Budget 2008 : 5 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 023 : Virement à la Section Investissement

Budget 2008 : 538 252,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Recettes

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Budget 2008 : 84 500,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 70 : Produit des services

Budget 2008 : 318 806,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 73 : Impôts et Taxes

Budget 2008 : 3 682 357,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Budget 2008 : 2 246 500,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Budget 2008 : 500,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Section investissement

Les différentes opérations d'investissement 2008 sont reprises dans les tableaux annexés au document budgétaire.

Dépenses

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Budget 2008 : 30 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Budget 2008 : 3 640 500,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Recettes

Chapitre 13 : Subventions d'équipement

Budget 2008 : 317 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Budget 2008 : 2 547 248,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 10 : Dot., fonds divers et réserves

Budget 2008 : 580 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Chapitre 021 : Virement sect. de Fonctionnement

Budget 2008 : 538 252,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce chapitre.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 6 février 2008

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE
Siège à Margaux (33460)
ARSAC

Gérard DUBOS

REÇU LE
13 FEV. 2008
À LA SOUS-PRÉFECTURE DE LESPARRE